



MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE

UNITE DE GESTION DU PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET DE SECURISATION FONCIERE

Crédit 5775-MG et DON 432-MG

Sélection d'un Consultant Individuel

«Consultant Expert foncier chargé (e) d'appui au montage du PROGRAMME NATIONAL FONCIER 2021-2025»

Lancée le 28 janvier 2023 sous AMI N° 04-2023/MINAE/CASEF

- 1 Le Gouvernement Malagasy a obtenu un fond de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du **Projet de Croissance Agricole et de Sécurisation Foncière (CASEF)** et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements autorisés dans le cadre de l'emploi des consultants au titre d'un « **Consultant Expert Foncier chargé (e) d'appui au montage du Programme National Foncier 2021-2025** ».
- 2 L'unité de gestion du projet CASEF, représentée par le Coordonnateur National, invite les Consultants individuels constitués légalement et admissible à manifester leurs intérêts à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et des expériences pertinentes pour l'exécution des Services.
- 3 Le Consultant a pour mission d'appuyer l'équipe de MATSF à l'élaboration du Programme foncier 2021-2025 et la charte de partenariat. Les détails du mandat sont consignés dans les Termes de Référence.

4 **Profil**

L'expert foncier devra justifier d'au moins :

- Être diplômé de l'enseignement supérieur BAC +5 en économie de développement et planification ou équivalence ;
- Avoir disposé d'une expérience pertinente par rapport à la mission d'au moins 3 ans dans les domaines du foncier et du juridique, conception de programme / politique publique, préparation et/ou animation des conférences internationales et/ou ateliers avec les bailleurs de fond, procédures des Bailleurs de Fonds.
- Avoir des expériences de 2 ans au moins dans la mise en œuvre de la réforme foncière Malagasy.
- Avoir une bonne maîtrise du français et de l'aspect rédactionnel en Français

- 5 Le dossier de manifestation d'intérêt doit comprendre :
- a) Une lettre de motivation avec carte fiscale à jour ;
 - b) Un curriculum vitae détaillé du Consultant avec mise en évidence des qualifications exigées ci-dessus et des références professionnelles ;
 - c) Les copies des diplômes ;
- 6 Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.14 décrits dans « *Le Règlement de Passation de Marchés de la Banque Mondiale pour les Emprunteurs sollicitant un Financement de Projets d'investissement (FPI) de juillet 2016, mis à jour en Août 2018* » en matière de conflit d'intérêts sont applicables. Les Consultants seront sélectionnés selon la méthode de Sélection de **Consultants individuels** telle que décrite dans ce Règlement. Le contrat sera signé directement avec le Consultant individuel.
- 7 Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires dont les Termes de référence par email à : coordonnateur@casef.mg avec copie obligatoire à spm@casef.mg en précisant l'objet de la prestation.
- 8 Les dossiers doivent être envoyés par courrier électronique seulement à adresser à : « Monsieur le Coordonnateur national » au plus tard **le Mardi 14 février 2023 à onze (11) heures**, à l'adresse email suivant : coordonnateur@casef.mg avec copie obligatoire à spm@casef.mg .

Référence : «**Consultant Expert foncier chargé (e) d'appui au montage du PROGRAMME NATIONAL FONCIER 2021-2025**»

Antananarivo, le 27 janvier 2023

LE COORDONNATEUR NATIONAL